

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	28 (1956)
Heft:	2
Rubrik:	Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment la peine, il n'est pas déraisonnable d'attendre au moins un petit effort personnel de la part de ceux qui doivent en bénéficier.

Au problème immédiat, que dominent la pénurie d'habitations et le déséquilibre entre les salaires et le coût des logements, fait suite un problème à long terme, relatif à la propriété du logement ouvrier.

La proposition la plus raisonnable est peut-être, à la longue, de laisser à chacun le choix entre la location et l'achat. Les gens ont des goûts différents. Aux différences de personnalité correspondent évidemment des différences de choix. Certains voient dans leur maison un domaine privé où ils sont maîtres, d'autres trouvent plaisir à vivre au milieu de leurs semblables, dans des groupes collectifs de logements ; d'autres, enfin, veulent habiter dans un appartement moderne, parce que cela correspond à leur idée de la vie qui convient à notre époque. Une fois que la pénurie de logements sera surmontée et qu'il n'y aura plus de taudis, il faudrait donc que chacun puisse se loger à sa guise. Le choix personnel ne devrait être limité que par l'exécution des plans d'utilisation des terres ou par d'autres considérations d'intérêt national. Dans ce cadre, toutes les mesures qui pourraient être prises pour faciliter aux familles de condition modeste l'acquisition d'une maison mériteraient d'être bien accueillies ; mais de telles mesures ne devraient jamais être conçues de manière que ceux qui n'ont ni les moyens ni le désir de devenir propriétaires se voient cependant contraints d'acheter un logement, faute d'autres possibilités.

Pendant des années encore, l'industrie du bâtiment restera incapable, même en travaillant à plein rendement, de satisfaire la demande de logements à louer ou la demande de logements à acheter. Elle ne pourra donc, à plus forte raison, répondre tout ensemble à l'une et à l'autre. C'est pourquoi la conférence régionale européenne de la C.I.S.L. a fait sienne la résolution de son Comité permanent du logement, soulignant qu'il y a lieu de suivre la situation de près, afin que les personnes qui ont un besoin urgent de trouver un logement, mais dont les revenus sont modestes, ne souffrent pas de mesures prises pour stimuler plus fortement la construction de maisons à vendre.

Il faudra, dans les circonstances actuelles, apporter beaucoup de soin à la détermination du nombre de maisons de chaque type qu'il conviendra de construire. Il y aura lieu de prendre en considération toute une série d'arguments d'ordre idéaliste, social, psychologique, traditionnel et économique.

(Informations sociales.)

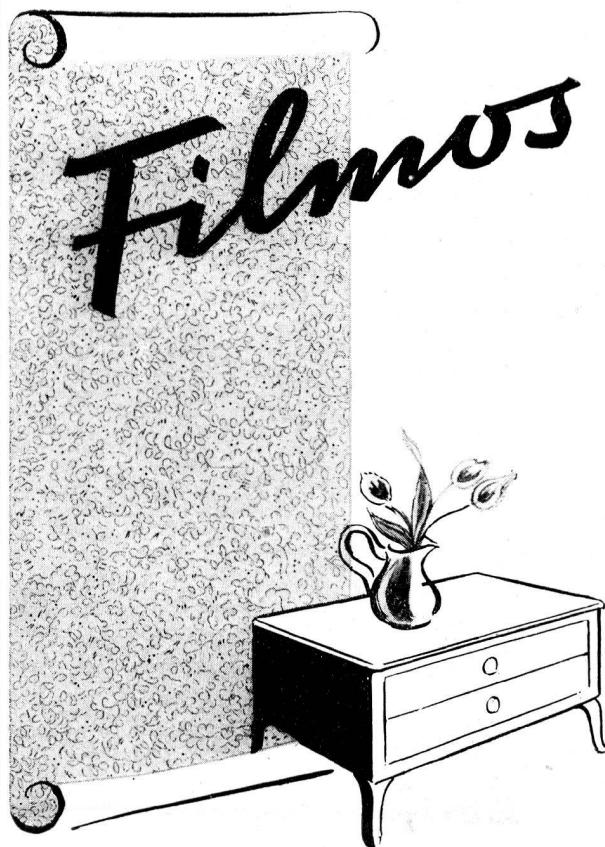
INFORMATIONS

Le logement ouvrier Situation économique et sociale

Parmi les publications du B.I.T., la revue *Population* souligne l'intérêt que présente l'étude, parue en 1954, sur le logement ouvrier : un chapitre important d'un vaste rapport sur la situation économique et sociale dans le monde.

« Après avoir constaté que plus du tiers de la population du globe est mal logé, le rapport propose un objectif théorique de construction annuelle fixé à 3 % de l'effectif immobilier d'un pays (1 % de logements neufs, 2 % de logements de renouvellement), de sorte qu'un pays de 40 millions d'habitants ayant un capital de 10 millions de logements devrait construire annuellement 300 000 logements. Il va sans dire que cet objectif, purement théorique, est appelé à varier sous la pression de maintes conditions, et d'abord celle du coût. A cet égard, le rapport voit dans l'instabilité du marché du bâtiment une des principales causes de son prix élevé. Mais cet obstacle précisément ne lui paraît pas insurmontable et les problèmes de financement s'en trouveraient

PAPIERS PEINTS SUISSES



NOUVEAU

Papiers peints
FILMOS

et

FILMASANA

lavables
en rouleaux doubles
de 13,6 m. de long sur 56 cm. de large

Demandez les collections avec nos prix intéressants

FILMOS S.A. Lausanne
9, avenue Beaulieu Téléphone 24 20 16

GÉTAZ ROMANG ECOFFEY S.A.

**TOUT
POUR LA
CONSTRUCTION**

simplifiés, bien que le rapporteur ne croie pas possible, pour autant, la disparition du rôle de l'Etat en cette matière, bien au contraire. »

Nous pensons, pour notre part, que des lois d'encouragement à la construction de logements, telles celles édictées par les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Genève notamment, sont de nature à contribuer de façon directe à un meilleur équilibre du marché de la construction.

A.B.

Loyers antiques

C'est à tort, je crois, qu'un attribue une longue barbe – au propre comme au figuré – aux membres de l'Institut. Je ne sais si M. Jérôme Careopino en porte une, mais son ouvrage sur *La Vie quotidienne à Rome à l'Apogée de l'Empire* a sensiblement plus d'intérêt que celui écrit par une romancière, imberbe apparemment, récemment laurée par les Goncourt.

Pour peu qu'on donne la préférence à l'histoire plutôt qu'aux histoires, un esprit aussi éclectique que celui de M. Careopino doit même nous inciter à lire les nombreux ouvrages dont il est l'auteur, tellement sa narration est captivante.

Au II^e siècle après Jésus-Christ, la pénurie de logements contraignait les quelque 1 200 000 habitants de la cité de Rome à s'entasser tant bien que mal dans 46 602 immeubles locatifs de trois à six étages. Seul le rez-de-chaussée de ces « insulae » était muni d'un confort tout relatif d'ailleurs. C'est là que logeait le locataire principal, représentant généralement le propriétaire vis-à-vis des autres occupants de l'immeuble installés dans les étages.

La sous-location battait son plein sans contrôle des prix.

Pas de cheminées, ni de fenêtres vitrées, pas d'eau courante dans les étages.

En hiver, les locataires se réchauffaient les extrémités autour d'un brasero dont le fonctionnement était si défectueux que bien souvent l'immeuble était réduit en cendres avant que ses occupants aient eu conscience de l'incendie.

De plain-pied sur la rue s'ouvriraient des boutiques diverses. A l'intérieur, un escalier de brique ou de pierre qui prolongeait une échelle de bois conduisait à une sououpe où vivaient, dans la plus grande « intimité », tous les occupants de la boutique.

L'artisan ou le commerçant titulaire d'un bail, qui n'avait rien de commercial, avait-il des difficultés à payer son loyer? Le propriétaire ne le faisait pas évacuer, mais il l'enfermait au contraire dans sa sououpe en tirant simplement l'échelle qui y donnait accès (de là sans doute l'expression « il n'y a plus qu'à tirer l'échelle »).

Sécurité et hygiène du travail

Du 13 au 16 octobre 1954, Strasbourg accueillit les participants du Ve congrès technique national de Sécurité et d'Hygiène du travail. Deux sujets étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. L'implantation, la construction et l'aménagement des locaux de travail en fonction de l'hygiène et de la sécurité du personnel. Les débats portèrent sur les problèmes de lumière, de couleurs, les dangers des poussières, des gaz et vapeurs, sur des questions d'architecture et d'insonorisation des locaux.

2. Les mesures d'ordre pratique en vue de la réduction de la fatigue ; l'adaptation de l'outillage à l'homme. Les communications, qui portèrent notamment sur la fréquence des accidents du travail et sur l'aménagement des postes de travail, permirent de rapporter les résultats de nombreuses expériences.

Informations sociales.

Nations Unies C.E.E.

L'U.I.A. a désigné M. Ernst Zietschmann, architecte, pour la représenter auprès du Comité de l'habitat des Nations Unies (Commission économique pour l'Europe), à une conférence de rapporteurs au sujet de la coordination modulaire.



RICHARD FRÈRES

FERBLANTIERS - COUVREURS

Maîtrise fédérale

LAUSANNE - Valentin 58

MORGES - Rue de la Gare 30

**de PAPETERIE
ST. LAURENT**
Charles Krieg

RUE ST. LAURENT. 21

LAUSANNE

TÉLÉPHONE 23 55 77

Robinetterie sanitaire
en gros

Plonges en acier
inoxydable

Sièges de W.-C.
en masse pressée

Accessoires de
chambre de bains

Siphons en plomb

Etablissements
Henri FALDY

GENÈVE 12, rue de Lyon
Téléphone (022) 33 41 44

Carda
FENÊTRE GUYOT

LA FENÊTRE BASCULANTE - CONSTRUCTION
TOUT BOIS OU MIXTE: BOIS + MÉTAL LÉGER

JAMES GUYOT S.A.

Menuiserie
Ébénisterie d'art

La Tour-de-Peilz
Tél. (021) 5 51 85